

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

14 MARS 2024

THEATRE MOGADOR



SOMMAIRE

1. Ordre du jour

2. Résultats annuels 2022/2023

- Faits marquants, chiffres clés et dividende
- Revue opérationnelle des activités et Résultats de l'exercice
- Mise en oeuvre de la stratégie et de la Raison d'Etre
- Objectif Net Zéro Carbone
- Perspectives

3. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

4. Rapports des Commissaires aux comptes

5. Présentation des résolutions

6. Derniers événements marquants post-clôture & Questions / Réponses

7. Vote des résolutions



1 – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour porte sur 21 résolutions dont 19 à titre ordinaire et 2 à titre extraordinaire

✓ Seront soumises au vote à titre ordinaire

- ✓ Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés et affectation du résultat (résolutions n°1 à 3)
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (résolution n°4)
- ✓ Renouvellement du mandat de deux administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur (résolutions n°5 à 7)
- ✓ Nomination de KPMG SA en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de PwC Audit (résolution n°8)
- ✓ Approbation des informations, politiques et éléments de rémunération des mandataires sociaux (résolutions n°9 à 17)
- ✓ Autorisation aux fins de rachat par la Société de ses propres actions (résolution n°18)
- ✓ Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées (résolution n°21)

✓ Seront soumises au vote à titre extraordinaire

- ✓ Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet (i) de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues et (ii) de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux (résolutions n°19 et 20)



Compagnie des Alpes élu World Best Ski Resort Group 2022 & 2023

2 – RESULTATS ANNUELS 2022/2023



2.1 - FAITS MARQUANTS, CHIFFRES CLES ET DIVIDENDE

- ✓ **Adoption de la Raison d'Être du Groupe, de 10 engagements et de 5 renoncements RSE**
- ✓ **Forte amélioration des performances RSE**
 - ✓ Réduction de 34% des émissions de CO₂ vs. 2021/22
 - ✓ Reconnaissance de la cohérence de la politique RSE : rating MSCI « AA » (vs. « A » en 2022)
- ✓ **Premier exercice de la division Distribution & Hospitality**
 - ✓ L'hébergement, pierre angulaire des séjours à la montagne
 - ✓ Bonne intégration et bonnes performances de MMV
- ✓ **Chiffre d'affaires et EBO records à données comparables (hors MMV et hors éléments non récurrents)**
 - ✓ Activité très dynamique dans tous les métiers
 - ✓ Marge d'EBO (hors MMV et éléments non récurrents) en baisse très contenue malgré un quasi doublement des coûts de l'énergie
- ✓ **Reconnaissance de la qualité des infrastructures, services et prestations proposées**
 - ✓ CDA, meilleur groupe exploitant de domaines skiables au monde pour la 2^e année consécutive
 - ✓ Parc Astérix, meilleur parc européen



Compagnie des Alpes
World's Best Ski Resort
Group 2023



Parc Astérix
European Park of the
Year 2023

DES PERFORMANCES FINANCIÈRES ET EXTRA-FINANCIÈRES SUPÉRIEURES AUX INDICATIONS DONNÉES PAR LE GROUPE

Indicateur

Indications données pour 2022/23

Réalisé

EBO
hors MMV et hors éléments
non récurrents

Proche de 270 M€, soit le niveau de 2021/22
(indication réhaussée fin octobre)

279 M€



**INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS NETS**

250 M€

235 M€



**FREE CASH-FLOW
OPERATIONNEL**

Positif

24 M€



LEVIER FINANCIER
Dette nette hors IFRS 16 /
EBO hors IFRS 16

Entre 2,5x et 3,0x

2,0x



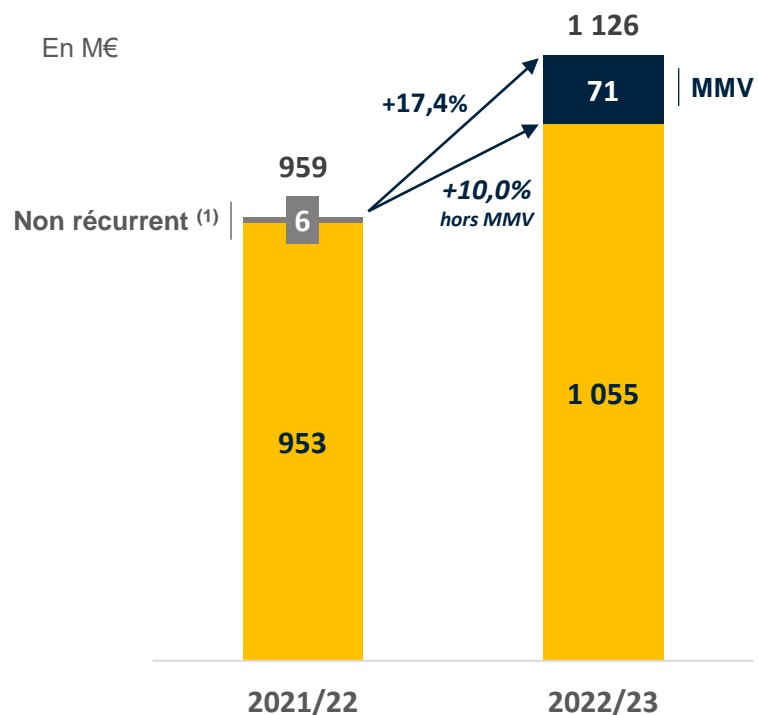
EMISSIONS CO₂
(scope 1 et 2)

Moins 25% vs. 2018/19
(soit moins 7 400 tonnes équivalent CO₂)

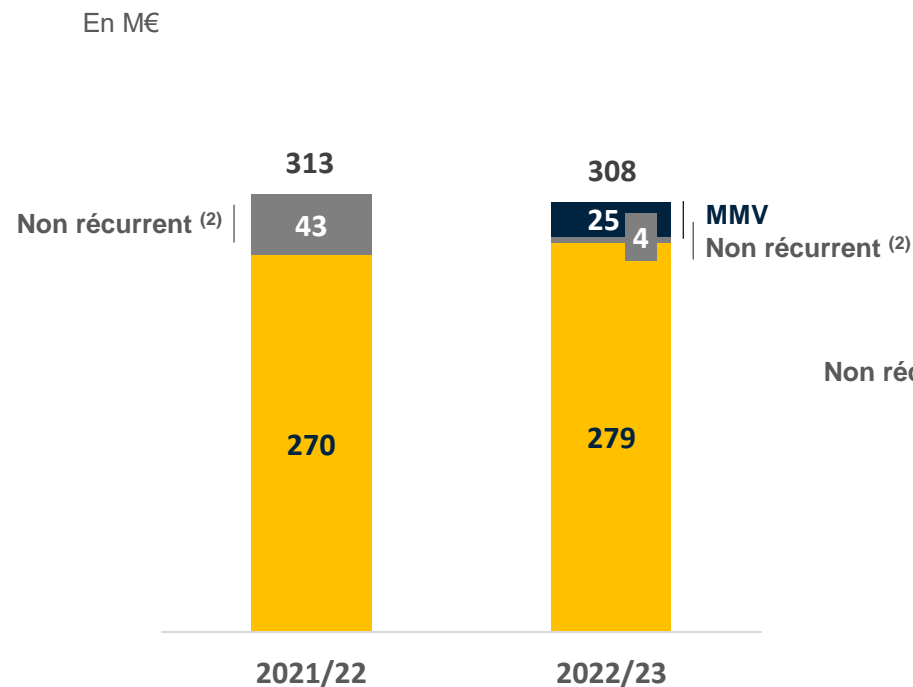
- 39%
- 11 530 teq CO₂



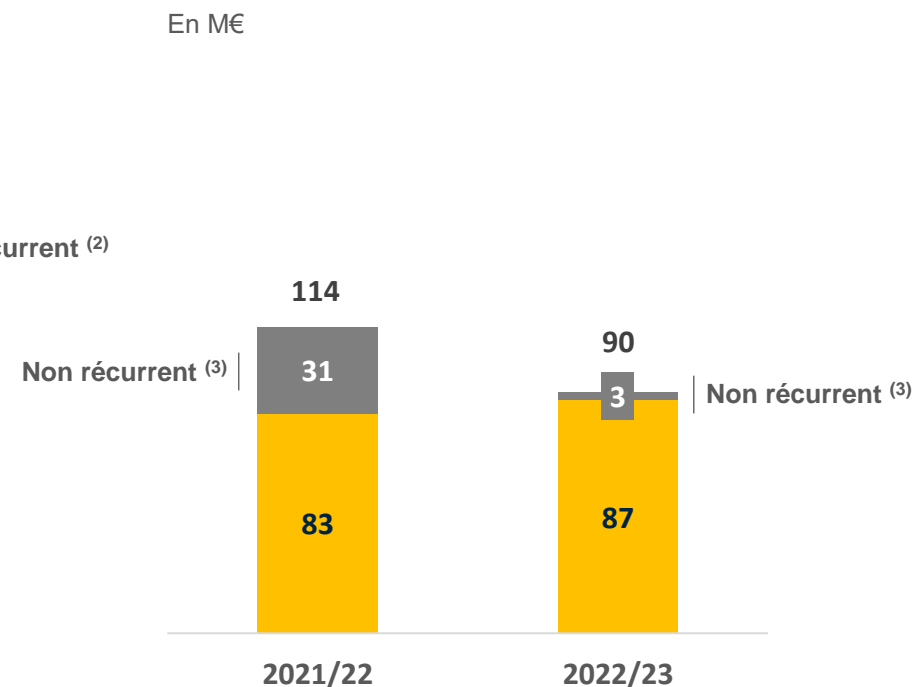
Chiffre d'affaires : 1 126 M€



EBO : 308 M€



Résultat net part du Groupe : 90 M€



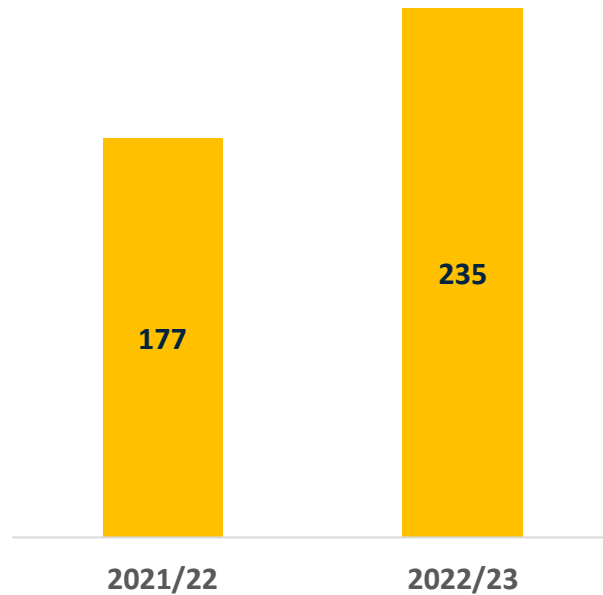
(1) Chiffre d'affaires non récurrent = reliquat billets parcs de loisirs « no show » période Covid

(2) EBO non récurrent = chiffre d'affaires non récurrent + indemnités d'assurance, aides et exonérations de charges sociales liées au Covid

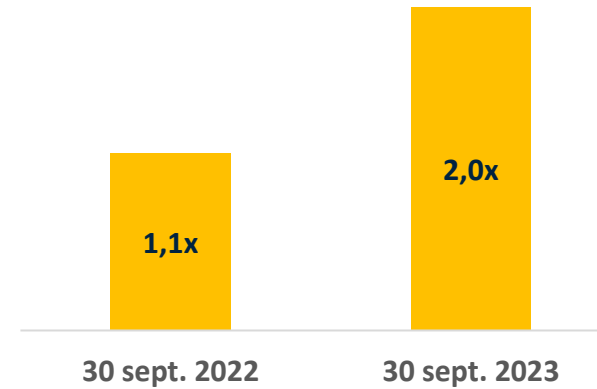
(3) RNPG non récurrent = impact total éléments non récurrents

CAPEX nets : 235 M€

En M€



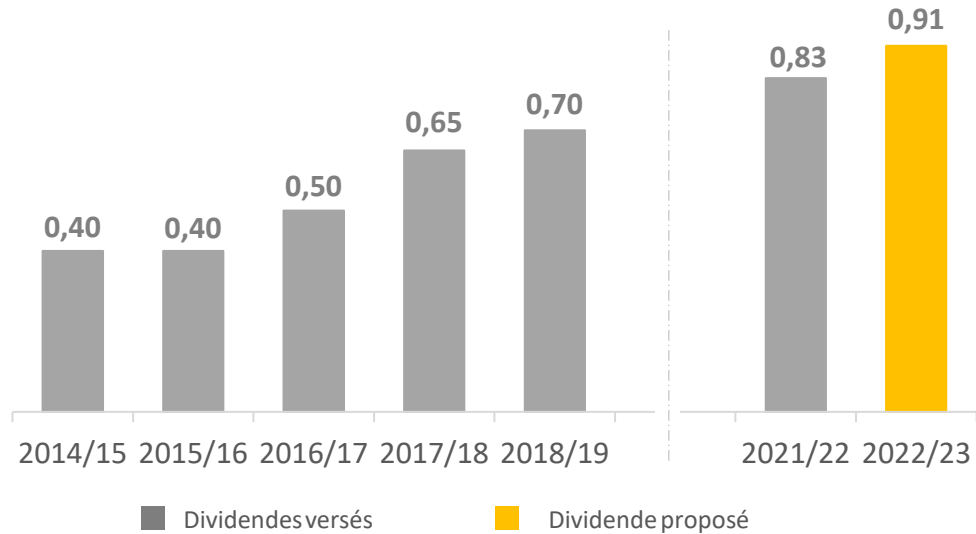
Levier financier ⁽¹⁾ : 2,0x



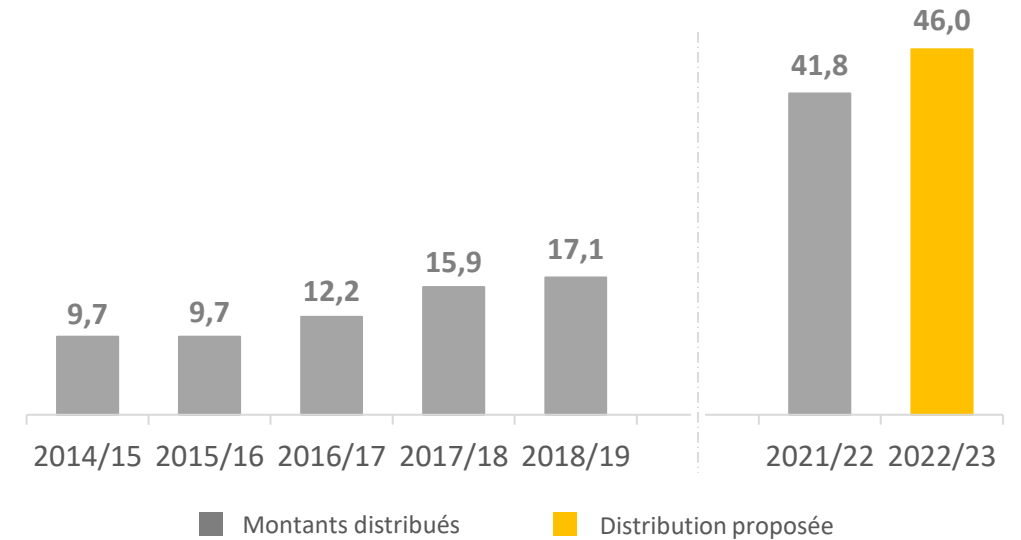
(1) Dette financière nette hors dettes IFRS 16 / EBO hors IFRS 16

DIVIDENDE PROPOSÉ

Dividende en € / action



Montants distribués en M€



✓ Dividende proposé au titre de l'exercice 2022/2023

- **0,91€ par action**
- Soit une **hausse de 10%** par rapport à 2021/22
- Représente un **rendement par action de 7%** sur la base du cours de clôture du 29 septembre 2023 (13,0€)

✓ Distribution proposée représente 53% du RNPG, hors éléments non récurrents

- En ligne avec la **politique de distribution** actée en décembre 2022 (50% du RNPG hors éléments non récurrents)
- Niveau de dividende compatible avec une stratégie de croissance et d'investissements soutenus



2.2 – REVUE OPERATIONNELLE DES ACTIVITES ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022/23

Bonne activité, grâce notamment au positionnement de haute altitude

Nombre de Journées-skieur : +1,8%

Revenu par Journée-skieur : +5,9%

CA des remontées mécaniques :
+7,8%

- ✓ Une performance positive en journées-skieur dans un marché national en contraction (-5%)
 - ✓ Retour des Britanniques dès le début de la saison, des groupes et des T.O. des pays de l'Est
- ✓ Répercussion partielle de la hausse des coûts de l'électricité sur le prix des forfaits

- ✓ Agilité commerciale
 - ✓ Des offres adaptées à la diversité des demandes
 - ✓ Ski à la carte : 67 K abonnés (+35%)
- ✓ Bonne dynamique de l'activité hors remontées mécaniques, y.c. cet été
 - ✓ CA Evolution 2 : +16%



- ✓ Compagnie des Alpes, élue pour la 2^{ème} année consécutive, **meilleur groupe exploitant de domaines skiables au monde**



DOMAINES SKIABLES ET ACTIVITÉS OUTDOOR : DONNÉES FINANCIÈRES ET INVESTISSEMENTS

en M€	2022/23	2021/22	Var	Var à p.c. * et hors non récurrents
Chiffre d'affaires	489,2	456,2	+7,2%	+7,1%
Charges d'exploitation et prestations corporate	-338,1	-285,7	+18,4%	+14,2%
<i>Dont coûts de l'énergie</i>	<i>-54,5</i>	<i>-24,9</i>	<i>+119%</i>	<i>+119%</i>
<i>Dont éléments non récurrents (1)</i>	<i>-</i>	<i>+10,0</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
EBO (2)	151,1	170,5	-11,4%	-5,9%
<i>EBO / CA</i>	<i>30,9%</i>	<i>37,4%</i>	<i>-6,5pts</i>	<i>-4,3 pts</i>
Investissements industriels nets	-92,0	-69,0	+33,3%	

Le périmètre de l'activité Domaines skiabiles et activités outdoor intègre notamment les remontées mécaniques et l'entretien des pistes, Evolution2 et Ingélo.

(*) Périmètre comparable exclut l'école de ski Arc Aventures acquis au cours de l'exercice par Evolution 2.

- ✓ **Chiffre d'affaires en croissance de plus de 7%**
- ✓ **Charges d'exploitation impactées par la hausse des coûts de l'énergie**
 - Coûts de l'énergie en hausse de 29,6 M€ (x2,2), dont +28,0 M€ pour les seuls coûts de l'électricité (post sobriété)
 - Hors coûts de l'énergie, les charges d'exploitation n'augmentent que de 4,8% (par rapport à 2021/22 hors éléments non récurrents)
- ✓ **EBO hors éléments non récurrents**
 - Recul de 5,9% dû à la hausse des coûts de l'électricité
 - Taux de marge d'EBO hors éléments non récurrents en repli de 4,3 points à 30,9%
- ✓ **Niveau d'investissements maîtrisé, dans le cadre de la guidance Groupe**
 - En hausse de 33,3% par rapport à 2021/22
 - Principaux investissements : télécabine du *Pontillas* à Serre-Chevalier, télécabine des *Glaciers* à La Plagne, télécabine *Transarc* (et terrasse panoramique) aux Arcs, télésiège débrayable du *Sairon* à Grand Massif

(1) Eléments non récurrents = aides et exonérations de charges sociales liées au Covid

(2) EBO présenté après prestations corporate

Forte croissance de l'activité, notamment sous l'effet de l'intégration de MMV

✓ MMV : CA hébergement net de commissions +9%

- ✓ MMV = 2/3 du CA de la BU
- ✓ Taux d'occupation : 83% l'hiver et 86% l'été
- ✓ Taux de satisfaction > à 80% hiver et été
- ✓ 2 nouvelles résidences (Samoëns en juin 2022 et Risoul en juillet 2023)
- ✓ Activité très soutenue pendant l'été



MMV – nouvelle Résidence club 4* - Risoul

✓ Agences immobilières : CA +24%

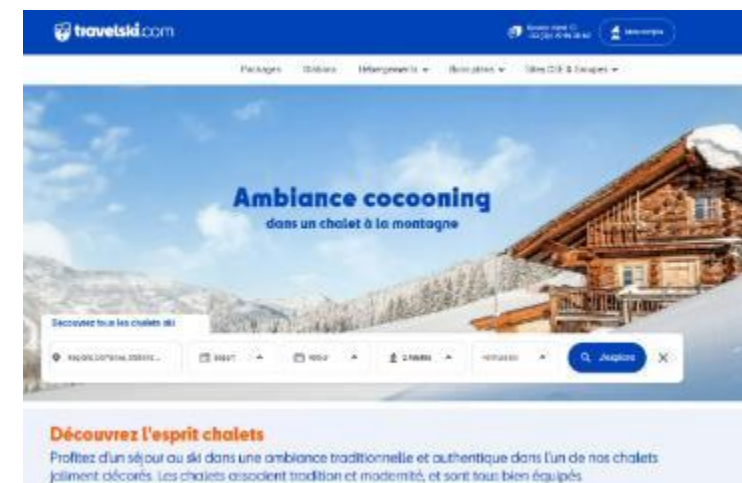
- ✓ Agilité commerciale
- ✓ Création d'une nouvelle identité visuelle pour toutes les agences
- ✓ 1 acquisition à Val d'Isère



Nouvelle identité visuelle des agences immobilières

✓ Tour Opérateur : CA +17%

- ✓ Groupe Travelfactory = Travelski + Yoonly
- ✓ Près de 178 K clients (PAX) pour le groupe
- ✓ Croissance de Yoonly grâce à la clientèle étrangère
- ✓ Travelski Express



www.travelski.com/hebergement-ski/chalet

en M€	2022/23	2021/22	Var	Var à p.c. *
Chiffre d'affaires	110,3	32,9	<i>n/a</i>	+18,1%
Charges d'exploitation et prestations corporate	-87,3	-32,2	<i>n/a</i>	+26,6%
<i>Dont coûts de l'énergie</i>	<i>-5,4</i>	<i>-0,2</i>	<i>n/a</i>	<i>+0,1 M€</i>
<i>Dont éléments non récurrents</i>	<i>-</i>	<i>+1,0</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
EBO ⁽¹⁾	23,0	0,7	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
<i>EBO / CA</i>	<i>20,8%</i>	<i>2,2%</i>	<i>+18,6pts</i>	<i>-7,0pts</i>
Investissements industriels nets	-10,7	-6,2	x1,7	

Le périmètre de l'activité intègre les activités de tour-opérateur, d'hébergement et d'agences immobilières.

(*) Le périmètre comparable exclut MMV et l'agence immobilière Chalet Time acquise au cours de l'exercice.

✓ Chiffre d'affaires multiplié par 3,4 grâce à l'acquisition de MMV

- Activité en croissance de 18,1% à périmètre comparable

✓ A périmètre comparable, augmentation des charges d'exploitation liée, pour l'essentiel à :

- La croissance de l'activité
- La hausse des frais de personnel en valeur absolue, malgré une baisse de ces frais rapportés au chiffre d'affaires
- La hausse des achats hors énergie : cf. 1^e année d'exploitation du Travelski Express au départ de Paris

✓ Contribution de 24,6 M€ de MMV à l'EBO de la division

- EBO MMV relatif : taux de marge d'EBO MMV = 34,8%
- EBO hors MMV légèrement négatif

✓ Investissements industriels

- MMV : Rénovation des hôtel-clubs *Altitude* à Arc 2000 et *Les Bergers* à l'Alpe d'Huez
- Investissements digitaux

PARCS DE LOISIRS : PERFORMANCES OPERATIONNELLES



Hausse sensible de l'activité grâce à une fréquentation record au S1 et à une hausse de la dépense par visiteur au S2 :

=> **Nombre de Visiteurs : +5,2%**

=> **Dépense par Visiteur : près de +7%**

✓ Augmentation des périodes d'ouvertures

- ✓ Nouveaux sites à Noël
- ✓ + de nocturnes (Halloween et été)
- ✓ Optimisation du calendrier
- ✓ => hausse du nombre de jours d'ouverture

✓ Amélioration de l'offre dans les parcs

- ✓ Rénovation / agrandissement de boutiques et restaurants
- ✓ Optimisation des lignes de produits
- ✓ => DPV Restauration : +6,1%

✓ Densification de l'offre hôtelière

- ✓ Nouvel hôtel au Futuroscope (120 lodges)
- ✓ Hôtels du Parc Astérix : 1700 visiteurs en moyenne /J pour le parc
- ✓ Des taux d'occupation en moyenne > à 85%
- ✓ => CA : +28%



✓ Reconnaissance des visiteurs et de la profession

- ✓ Notes de satisfaction : en hausse sur tous les items importants
- ✓ Temps d'attente, rapport Qualité/Prix, nouvelles attractions dans le Top 3
- ✓ Google : 4,4/5 – note moyenne pondérée pour l'ensemble des parcs (au 30/09/23)
- ✓ Nombreux prix cette saison encore, dont celui du Meilleur parc européen pour le Parc Astérix



PARCS DE LOISIRS : DONNÉES FINANCIÈRES ET INVESTISSEMENTS



en M€	2022/23	2021/22	Var	Var à pc et hors non récurrents
Chiffre d'affaires	525,9	469,4	+12,0%	+13,4%
Charges d'exploitation et prestations corporate	-385,8	-320,3	+20,5%	+12,5%
<i>Dont coûts de l'énergie</i>	<i>-12,1</i>	<i>-9,9</i>	<i>+22,8%</i>	<i>+22,8%</i>
<i>Dont éléments non récurrents⁽¹⁾</i>	<i>+3,7</i>	<i>+25,9</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
EBO⁽²⁾	140,1	149,1	-6,1%	+16,1%
<i>EBO / CA</i>	<i>26,6%</i>	<i>31,8%</i>	<i>-5,1pts</i>	<i>+0,6 pts</i>
Investissements industriels nets	-118,6	-88,3	+34,3%	

Le périmètre de l'activité Parcs de loisirs intègre l'exploitation des parcs d'attraction et des hôtels détenus en propre (au Parc Astérix et au Futuroscope) ainsi que les activités de CDA Management.

- (1) Eléments non récurrents en sus de l'impact de 5,8 M€ sur le chiffre d'affaires = indemnités d'assurance, aides et exonérations de charges sociales liées au Covid
 (2) EBO présenté après prestations corporate
 (3) Investissements hôtel *Ecolodgee* au Futuroscope portés par investisseur tiers

✓ Chiffre d'affaires en croissance de 12%

- Progression de 13,4% hors éléments non récurrents (cf. CA de 5,8 M€ en 2021/22 lié au reliquat de billets « no show » période Covid)

✓ Hausse de 12,5% des charges d'exploitation (hors éléments non récurrents)

- Stabilité des frais de personnel rapportés au chiffre d'affaires
- Augmentation de 2,2 M€ des coûts de l'énergie, soit 0,2 pt de marge d'EBO
- Hausse des autres charges (essentiellement *Food & Beverage*) liée à la croissance de l'activité et à l'inflation

✓ EBO hors éléments non récurrents en progression de 16,1% (+18,9 M€)

- Malgré la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation sur les coûts
- Eléments non récurrents 2021/22 incluent notamment les indemnités d'assurance liées à l'inondation de Walibi Belgium et de l'Aqualibi en juillet 2022

✓ Taux de marge d'EBO hors éléments non récurrents en hausse de 0,6 pt à 25,9% vs 25,3%

✓ Niveau d'investissements en ligne avec le budget

- En hausse de 34,3% par rapport à 2021/22
- Principaux investissements⁽³⁾ : *Zone Festival Toutatis* au Parc Astérix, attraction *Silverton* à Walibi Belgium, attractions *Nebulaz* et *Barnyard* à Bellewaerde et zone familiale *Speed zone – off road* à Walibi Holland

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

en M€	2022/23 publié	2021/22 publié	Var	Var à p.c.	Var à pc et hors non récurrents
Chiffre d'affaires	1 125,5	958,5	+17,4%	+9,9%	+10,6%
Charges d'exploitation	-817,8	-645,9	+26,6%	+19,3%	+13,5%
<i>Dont coûts de l'énergie</i>	<i>-72,1</i>	<i>-35,1</i>	<i>x2,1</i>	<i>+91,0%</i>	<i>+91,0%</i>
<i>Dont éléments non récurrents⁽¹⁾</i>	<i>+4,5</i>	<i>+36,8</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
EBO	307,7	312,6	-1,6%	-9,5%	+3,1%
EBO/CA	27,3%	32,6%	-5,3pts	-5,8pts	
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>-172,1</i>	<i>-143,4</i>	<i>+20,0%</i>		
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>+4,0</i>	<i>+0,2</i>	<i>n/a</i>		
Résultat Opérationnel	139,6	169,5	-17,6%		+3,6%

La variation à périmètre comparable exclut MMV, l'école de ski Arc Aventures et l'agence immobilière Chalet Time.

- ✓ **Chiffre d'affaires publié en hausse de 17,4%**
 - Intégration de MMV contribue pour 7,4 pts à la croissance
- ✓ **A périmètre comparable, augmentation de 13,5% des charges d'exploitation hors éléments non récurrents**
 - Hors énergie, baisse des charges d'exploitation rapportées au CA (-0,8 pt)
 - Coûts d'énergie (hors MMV) ont presque doublé (x1,9)
 - Hausse de 32 M€, dont 31 M€ pour l'électricité (x2,3 à 56 M€)
 - Hausse des charges d'électricité imputable à 90% aux Domaines skiables
- ✓ **EBO en hausse de 3,1% à périmètre comparable et hors éléments non récurrents mais en légère baisse en données publiées (-1,6%)**
 - Croissance de l'activité et intégration de MMV compensent la hausse des coûts de l'énergie et la forte diminution des éléments non récurrents
- ✓ **Taux de marge d'EBO hors éléments non récurrents en baisse de 1,4 pt, dont impact de 2,7 pts lié la hausse des coûts de l'énergie**
- ✓ Impact de plus de 21 M€ de la consolidation de MMV sur les dotations aux amortissements (dont 14 M€ liés à IFRS 16)
- ✓ Autres produits opérationnels de 4 M€ liés essentiellement à l'indemnité de résiliation des 2 Alpes
- ✓ **Résultat opérationnel en hausse de 6,5% hors éléments non récurrents**

(1) Eléments non récurrents = indemnités d'assurance, aides et exonérations de charges sociales

en M€	2022/23	2021/22	Var à pc et hors non récurrents
Résultat Opérationnel	139,6	169,5	+3,6%
<i>Coût de l'endettement net</i>	-25,0	-16,3	
<i>Autres produits et charges financiers</i>	-2,6	-2,8	
<i>Impôts</i>	-24,9	-38,3	
<i>MEE</i>	9,8	10,9	
Résultat net consolidé	96,9	123,0	
<i>Minoritaires</i>	-6,5	-8,6	
Résultat net, part du Groupe	90,4	114,4	+5,2%

- ✓ **Hausse du coût de l'endettement net**
 - Coût de l'endettement brut hors IFRS 16 en hausse de 9,8 M€ liée pour l'essentiel à la hausse des taux d'intérêt
 - Coût lié aux dettes IFRS 16 en hausse de 4,7 M€ du fait de l'intégration de MMV, de l'effet année pleine de l'hôtel Cosmos et de l'ouverture des *Ecolodgee* au Futuroscope
 - Partiellement compensé par 5,8 M€ d'intérêts perçus sur les placements de trésorerie (vs. 0 M€ en 2021/22)
- ✓ **Baisse de 13,3 M€ des impôts** reflétant
 - Une baisse de 25% de la base imposable
 - Une diminution de 3,2 pts du taux effectif constaté d'imposition, dont 1,5 pts lié à la baisse du taux d'impôts en vigueur en France
- ✓ **Mises en équivalence en très légère baisse**
 - Principaux contributeurs inchangés : Compagnie du Mont-Blanc et Avoriaz
- ✓ **Minoritaires en baisse**, en raison de résultats plus faibles dans les domaines skiabiles
- ✓ **Résultat net, part du Groupe en baisse de 21%**
 - Hors éléments non récurrents, RNPG en hausse de 4,1% à 87 M€

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

en M€	2022/23	2021/22
EBO	307,7	312,6
<i>Variation de BFR</i>	-13,5	+67,5
<i>Investissements industriels nets</i>	-235,4	-177,0
<i>Impôts versés</i>	-29,7	-8,1
<i>Autres éléments</i>	-4,7	-13,3
Free Cash Flow opérationnel⁽¹⁾	24,3	181,6
<i>Investissements financiers⁽²⁾</i>	+0,7	+5,9
<i>Frais financiers versés</i>	-18,1	-14,7
<i>Dividendes</i>	-47,2	-
<i>Remboursement dettes IFRS 16</i>	-23,2	-10,8
<i>Autres éléments et var. de périmètre</i>	-163,4	+4,0
(Augmentation) / Diminution de la dette nette hors IFRS 16	-226,8	+166,0
<i>(Augmentation) / Diminution des dettes IFRS 16</i>	-132,8	-42,7
(Augmentation) / Diminution de la dette nette	-359,6	+123,2

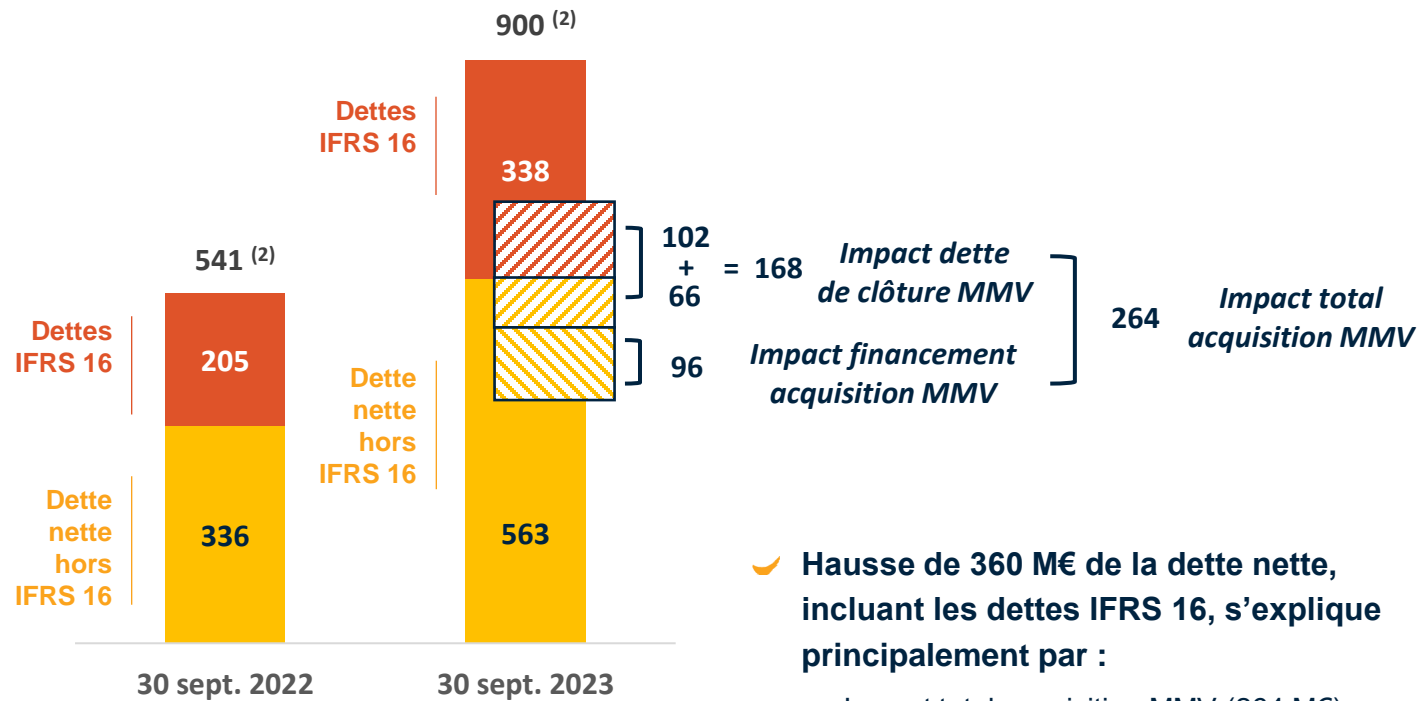
- ✓ **Légère augmentation du BFR au cours de l'exercice 2022/23**
- ✓ **Hausse des investissements industriels nets, comme anticipé, mais à un niveau inférieur aux indications données par le Groupe**
 - Hausse de 33% par rapport à 2021/22 à 235 M€ vs. indication donnée pour l'ensemble de l'exercice d'environ 250 M€
 - Ecart vs. budget lié à quelques décalages et aux économies réalisées
- ✓ **Hausse des impôts versés en lien avec le retour à la normale de l'activité**
- ✓ **Free Cash Flow opérationnel en baisse vs. niveau particulièrement élevé en 2021/22 (reconstitution du BFR post-Covid)**
 - Free Cash Flow opérationnel positif sur l'exercice
- ✓ **Dividendes versés aux actionnaires de la Compagnie des Alpes au titre de 2021/22 (distribution de 50% du RNPG hors éléments non récurrents) ainsi qu'aux minoritaires des sociétés consolidées**
- ✓ **Autres éléments et variation de périmètre impactés par l'entrée de MMV dans le périmètre de consolidation**
 - Prix d'acquisition de 81,6 M€, comptabilisation de la dette nette d'ouverture pour 62,7 M€ (hors dettes IFRS 16) et d'un put sur 15% du capital de MMV pour 14,4 M€
- ✓ **Augmentation de 227 M€ de la dette nette hors IFRS 16 vs. fin septembre 2022**
- ✓ **Augmentation de la dette nette totale de 360 M€**
 - Dont intégration de la dette nette de MMV pour 168 M€ (hors IFRS 16 + dettes IFRS 16)
 - Dont impact financement de l'acquisition de MMV pour 96 M€

(1) Flux de trésorerie liés à l'exploitation – flux liés aux investissements industriels nets.

(2) Investissements dans les sociétés non consolidées.

HAUSSE DE LA DETTE EN PARTIE LIÉE À MMV, LEVIER MAÎTRISÉ

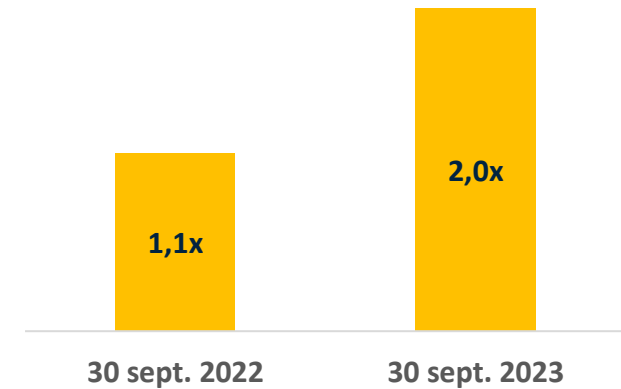
Dettes financières nettes ⁽¹⁾ : 563 M€



➤ **Hausse de 360 M€ de la dette nette, incluant les dettes IFRS 16, s'explique principalement par :**

- Impact total acquisition MMV (264 M€)
- Hausse des investissements (58 M€)
- Dividendes versés (47 M€)

Levier financier ⁽³⁾ : 2,0x



➤ **Levier financier maîtrisé à 2,0x**

- Nettement meilleur qu'indication donnée comprise entre 2,5x et 3,0x

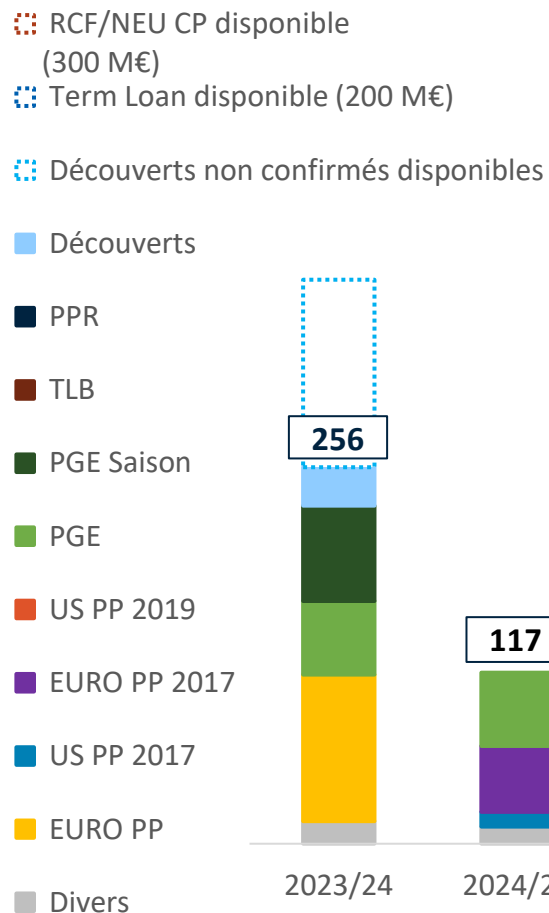
(1) Hors dettes IFRS 16

(2) Dette financière nette totale y compris dettes IFRS 16

(3) Dette financière nette hors dettes IFRS 16 / EBO hors IFRS 16 (pour information, EBO hors IFRS 16 = 297 M€ en 2021/22 et 275 M€ en 2022/23)

Profil de maturité de la dette Groupe au 30 sept. 2023

En M€



Nouveaux financements

- Refinancement du RCF pour 300 M€, maturité 5 ans et deux options d'extension d'un an chacune, avec KPI RSE
- *Term Loan* de 200 M€ (tirage mi-décembre 2023), maturité 5 ans, avec KPI RSE
- PPR de 42,7 M€, maturité 8 ans, amortissable sur 4 ans après une franchise de 4 ans

Position de liquidité au 30/09/2023

- Trésorerie et équivalents de trésorerie de 111,5 M€
- Lignes RCF et Term Loan non tirées de 500 M€
- Découverts autorisés non confirmés et non tirés de 127,8 M€



2.3 – MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE ET DE LA RAISON D'ETRE



Dynamiser l'activité et l'attractivité des sites

- Offrir des expériences uniques et immersives
- Étendre les périodes d'ouverture et renforcer la fluidité du parcours client
- Exploiter le digital pour dynamiser la distribution et le marketing
- Capitaliser sur les savoir-faire communs aux 3 divisions

Déployer des relais de croissance

- Exploiter le potentiel de développement des sites de loisirs
- Accompagner la transition des territoires de montagne
- Agilité en matière de croissance externe

Intégrer et diffuser la RSE dans les décisions et opérations

- **Deux fondamentaux:**
 - Objectif Zéro Net Carbone (scope 1 et 2) à horizon 2030
 - Ambition Zéro Accident (collaborateurs)
- **10 engagements + 5 renoncements forts actés en 2023**
 - Cadre de la démarche globale du Groupe et de la conception de son métier

10 ENGAGEMENTS ET 5 RENONCEMENTS

- 1 Atteindre le Net Zéro Carbone (scope 1 et 2) en 2030
- 2 Agir pour la diminution du scope 3
- 3 Participer à la gestion de la ressource en eau
- 4 Réduire notre impact sur les ressources et la biodiversité
- 5 Faire émerger de idées pour accompagner l'évolution des montagnes françaises (*Le Lab by CDA*)
- 6 Soutenir des projets d'innovation et d'accès aux loisirs (*Fondation CDA*)
- 7 Contribuer à la réindustrialisation de nos territoires
- 8 Accompagner la professionnalisation des collaborateurs (*CDA Academy*)
- 9 Investir pour améliorer le bien-être des collaborateurs
- 10 Associer les collaborateurs en déployant un dispositif d'actionnariat salariés (*PAGA*)

- 1 Aucune extension nette de ses domaines skiables à l'exception d'adaptation ponctuelle et limitées
- 2 Pas d'acharnement lorsque l'évolution climatique rend non skiable une partie de ses domaines
- 3 Pas de production de neige à température positive
- 4 Plus de recours aux énergies fossiles pour ses dameuses, bus, bâtiments et logements
- 5 Pas de projets n'impliquant pas une part majoritaire significative de neige naturelle



2.4 - OBJECTIF NET ZÉRO CARBONE

Net Zéro Carbone

(en tonnes de CO ₂ émises – scope 1 et 2)	2022/23	2021/22	Var	2018/19	Var vs 2018/19
Emissions de CO₂ (1)					
Domaines skiables et activités outdoor	4 012	14 061	-71%	14 025	-72%
Distribution & Hospitality	1 265	181	n/a	22	n/a
Parcs de loisirs	12 611	13 158	-4%	15 416	-18%
Siège	154	120	+28%	109	+41%
Total émissions CO₂ Groupe	18 041	27 520	-34%	29 571	-39%

(1) Emissions de CO₂ en cours d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe

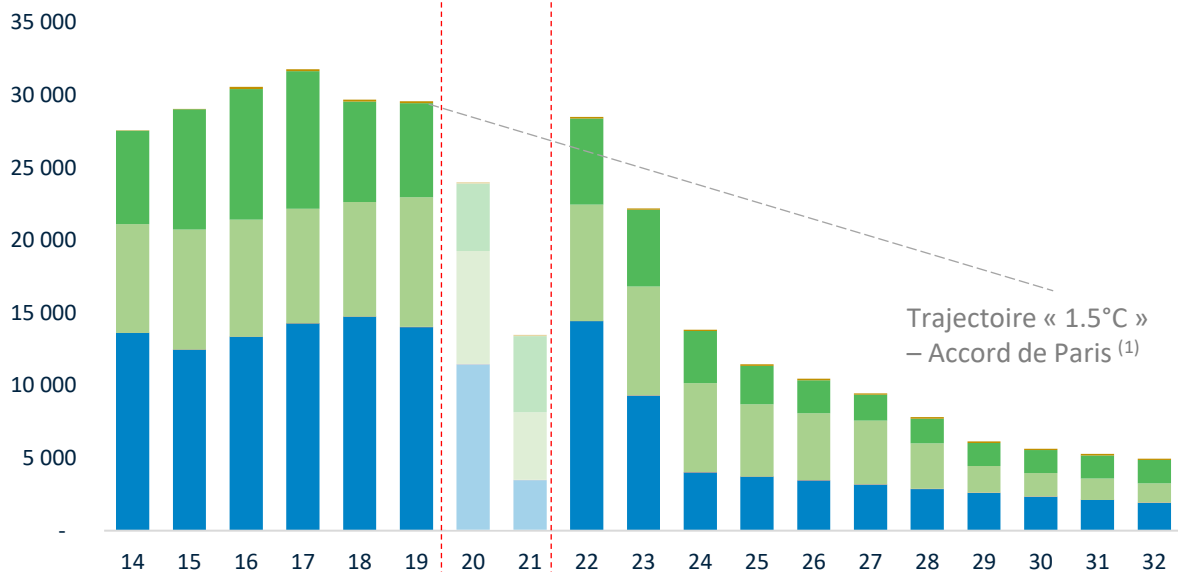
- ✓ **Réduction de 34% des émissions de CO₂ en 2022/23 (scope 1 et 2) vs. 2021/22**
 - Soit -9 479 tonnes
- ✓ **Par rapport à 2018/19, réduction de 39% des émissions de CO₂ en 2022/23 (scope 1 et 2)**
 - Soit -11 530 tonnes
- ✓ **Quantification du scope 3 d'ici fin 2024**

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Emissions scope 1 & 2 en teq CO₂ hors D&H

Trajectoire cible

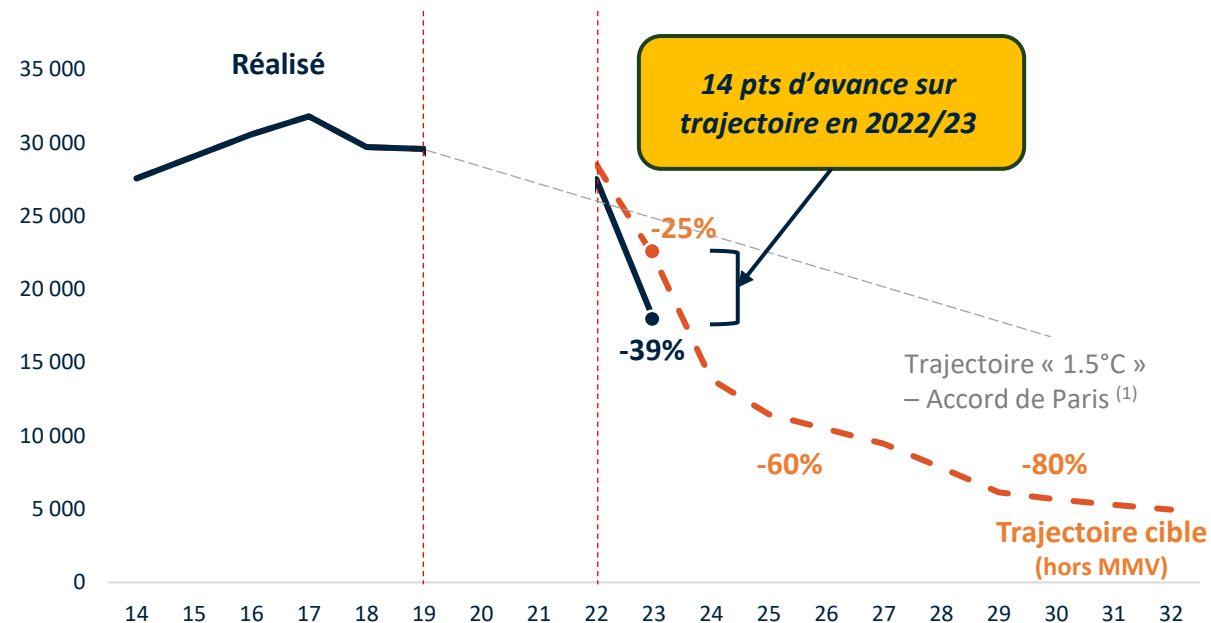
Année de référence 2018/19 : 29 571 teq CO₂



- Domaines skiables
- Destinations de Loisirs France
- Destinations de Loisirs (Hors France)
- Holdings et support AURA
- Holdings et support IDF

Emissions scope 1 & 2 en teq CO₂ y compris D&H (dont MMV) pour le réalisé à partir de 2022/23

Evolutions (%) vs. année de référence 2018/19



(1) Les trajectoires « absolute contraction approach » SBTi 1.5° et Well Below (WB) 2°C sont compatibles avec les objectifs des Accords de Paris, avec une correspondance avec le scénario RCP 2.6 du GIEC
 (2) Calculs selon la méthodologie "market-based"



2.5 - PERSPECTIVES

EBO

- ✓ Objectif d'EBO 2023/24 en croissance de 7% minimum vs EBO 2022/23 hors éléments non récurrents

LEVIER FINANCIER

Dettes nettes hors IFRS 16/EBO
hors IFRS 16

- ✓ Maintien de l'objectif d'un levier à un niveau maximum de 2,5x hors acquisition

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS

- ✓ Pour les deux prochains exercices, enveloppe d'environ 270 M€ par an (à périmètre comparable)
- ✓ Soit une légère révision à la baisse de l'enveloppe de 245 M€ en moyenne par an donnée pour les 4 exercices 2021/22 à 2024/25 ⁽¹⁾

DIVIDENDE

- ✓ Politique de distribution inchangée, à environ 50% du RNPG, hors éléments non récurrents

FREE CASH-FLOW

- ✓ Objectif de free cash-flow 2023/24 en hausse vs. 2022/23

EMISSIONS CO₂ (scope 1 et 2)

- ✓ Objectif d'une réduction supplémentaire de 15 points des émissions de CO₂ en 2023/24
- ✓ Soit une réduction de c. 54% vs. année de référence 2018/19

(1) Réalisé = 177 M€ en 2021/22 et 235 M€ en 2022/23



3 - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (1/2)

Etabli en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

- ✓ Ce rapport figure in extenso dans le Document d'enregistrement universel 2023 (chapitre 3 dédié au gouvernement d'entreprise, pages 51 et suivantes)

- ✓ Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général depuis le 1^{er} juin 2021
 - ✓ Madame Gisèle Rossat-Mignod exerce les fonctions de Présidente du Conseil d'administration depuis le 1^{er} novembre 2022 en remplacement de Monsieur Dominique Marcel qui a démissionné dans le cadre de son départ à la retraite après 12 années d'exercice de ce mandat
 - ✓ Depuis le 1^{er} juin 2021 :
 - Monsieur Dominique Thillaud occupe les fonctions de Directeur général
 - Monsieur Loïc Bonhoure est Directeur général délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (2/2)

Etabli en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2022/2023

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises et a notamment examiné les points suivants :
 - Arrêté des comptes sociaux et examen des comptes consolidés
 - Nomination d'un Administrateur référent et adoption d'un nouveau Règlement intérieur du Conseil d'administration
 - Financement – approbation de la conclusion d'un contrat de crédit à terme de 200M€
 - Présentation de la stratégie de la BU Distribution & Hospitality et des synergies avec MMV
 - Mise en œuvre notamment du Plan universel n°1 d'attribution gratuite d'actions
 - Engagements et renoncements liés à la raison d'être de la Société
- Le Comité d'audit et des Comptes s'est réuni à 5 reprises
- Le Comité de la stratégie et de la RSE s'est réuni 3 fois
- Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à 3 reprises





4 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Résolution N°1, pages 261 - 264*)
- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Résolution N°2, pages 242 - 246*)
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Résolution N°4, pages 265 - 267*)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- ✓ Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°19)
- ✓ Rapport spécial sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux (Résolution N°20)

Rapport sur les comptes annuels (pages 261 - 264)

✓ Opinion

- ✓ Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

✓ Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- ✓ Nous avons considéré comme point clé de l'audit la valorisation des titres de participation.

✓ Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et comptes annuels.
- ✓ Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application des dispositions du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Rapport sur les comptes consolidés (pages 242 - 246)

Opinion

- ✓ Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- ✓ Nous avons considéré les 3 sujets suivants comme points clés d'audit :
 - Les tests de perte de valeur des actifs incorporels, corporels et des droits d'utilisation IFRS 16 ;
 - La reconnaissance du chiffre d'affaires ;
 - Le traitement comptable des concessions des domaines skiables.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, tant sur leur sincérité que sur leur concordance avec les comptes consolidés.
- ✓ Nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le règlement (UE) 2020/852.

Rapport spécial sur les conventions réglementées (pages 265 - 267)

✓ Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ Contrat de crédit à terme d'un montant en principal de 200 M€, conclu le 16 décembre 2022 entre la Compagnie des Alpes (intervenant en qualité de caution), sa filiale CDA Financement (intervenant en qualité d'emprunteur) et un pool de banques dont font partie la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes en qualité de Prêteurs.

✓ Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

- ✓ Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :
 - Convention de frais de siège et licence de marques avec la Caisse des Dépôts et Consignations
 - Contrat de crédit syndiqué RCF (Revolving Credit Facility) de 300 M€
 - Contrat de Prêt Garanti par l'Etat (269 M€)
 - Contrat de Prêt Garanti par l'Etat (200 M€)
 - Convention de prestations de services avec la société du Parc du Futuroscope
 - Mise en œuvre du projet Foncière Rénovation Montagne
 - Contrat de crédit à terme amortissable (80 M€)

Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°19)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des actions composant son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Rapport spécial sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux (Résolution N°20)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou de certaines catégories d'entre eux.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.



5 – PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 1 et 2 – Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2023
 - ✓ Voir chapitre 5 « Informations financières » du Document d'Enregistrement Universel
 - Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 59,8 M €
 - Les comptes consolidés présentent un RNPG positif à hauteur de 90,4 M€

- ✓ 3 – Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2023
 - ✓ Proposition d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice au compte report à nouveau
 - ✓ De fixer à 0,91 € le dividende versé à chaque action y donnant droit

- ✓ 4 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

- ✓ 5 et 6 – Renouvellement du mandat de deux administrateurs
 - ✓ Paul-François FOURNIER => mandat de 4 ans
 - ✓ Arnaud TAVERNE => mandat de 4 ans

PRESENTATION DES RESOLUTIONS

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 7 – Nomination de l'ANAT (Alpes du Nord Aménagement Touristique), nouvel administrateur
 - ✓ Mandat de 4 ans,
 - ✓ L'ANAT a d'ores et déjà fait savoir qu'elle nommerait Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la région Auvergne Rhône-Alpes, en qualité de représentant permanent de l'ANAT, administrateur.

- ✓ 8 – Nomination du cabinet KPMG SA, co-Commissaire aux comptes titulaire
 - ✓ En remplacement de PWC Audit, dont le mandat arrive à expiration

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 9 à 12 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022/23 (1/2)
 - ✓ 9 - Approbation des éléments de rémunération versés au Président du Conseil d'administration (Dominique Marcel) au cours de l'exercice 2022/2023 (jusqu'au 31 octobre 2022 inclus)
 - ✓ 10 - Approbation des éléments de rémunération versés à la Présidente du Conseil d'administration (Gisèle Rossat-Mignod) pour l'exercice 2022/2023 (à compter du 1^{er} novembre 2022)
 - ✓ 11 - Approbation des éléments de rémunération versés au Directeur général pour l'exercice 2022/2023
 - ✓ 12 - Approbation des éléments de rémunération versés au Directeur général délégué pour l'exercice 2022/2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 13 à 17 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023/24 (2/2)
 - ✓ 13 - Approbation de la politique de rémunération applicable à la Présidente du Conseil d'administration (Gisèle Rossat-Mignod) pour l'exercice 2023/2024
 - ✓ 14 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général pour l'exercice 2023/2024
 - ✓ 15 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué pour l'exercice 2023/2024
 - ✓ 16 – Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023/2024
 - ✓ 17 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

- ✓ 18 – Autorisation au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions (40 € maximum)
 - ✓ Alimentation du contrat de liquidité
 - ✓ Attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux
 - ✓ Durée de l'autorisation : 18 mois à compter de l'AG

De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 19 – Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
 - ✓ Dans la limite de 10% du capital social
 - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de l'AG

- ✓ 20 – Autorisation à donner au CA en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (existantes ou à émettre)
 - ✓ Au bénéfice des salariés de la Société ou de ses filiales, ainsi qu'aux mandataires sociaux
 - ✓ Quantité maximum attribuable: 2% du nombre d'actions du capital social de la CDA
 - ✓ Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de l'AG

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 21 – Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées
 - ✓ Résolution d'usage



6 – RÉPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

✓ **Des questions ont été reçues par la société dans les délais requis de la part de :**

- ✓ Didier CREUZEVAULT
- ✓ Christian GASCHET
- ✓ René PERNOLET
- ✓ Marcel CHASSAGNARD
- ✓ Sylvain COSSE

✓ **Les thèmes soulevés par ces questions ont été très variés et concernent :**

- ✓ Le Club des actionnaires et ses avantages dont les conditions ont évolué, et son fonctionnement
- ✓ La politique de dividende vs la stratégie d'investissement
- ✓ Le renforcement d'actionnaires dits publics au capital de la CDA (CDC et ANAT)
- ✓ La création potentielle de nouveaux parcs d'attraction en France
- ✓ Les éléments de rémunération du DG



7. DERNIER EVENEMENT MARQUANT POST CLÔTURE:

ACCORD EN VUE D'ACQUERIR LE GROUPE URBAN
(UNBANSOCCER & URBANPADEL)

URBAN GROUP, LE LEADER DU FOOT À 5 & CO-LEADER DU PADEL, EN FRANCE

- ✓ Issu de la fusion en 2014 d'UrbanFootball et Soccer5, Urban group exploite des centres de **football à 5 et de padel en France**, avec l'objectif de rendre accessible à tous la pratique du sport
- ✓ Centres exploités en propre, immobilier financé par des tiers
- ✓ Le Groupe possède **plusieurs partenaires de premier plan** : Nike, PSG Academy, Betsson, Powerade, etc.
- ✓ L'**équipe de management** est expérimentée, composée de directeurs généraux, fondateurs historiques, impliqués dans le développement du réseau



Leadership



N°1
en France



~25%
Part de marché⁽¹⁾

Exploitation



33
Centres en
France

+

1
Centre au
Portugal



268⁽²⁾
Terrains de foot
à 5

+

49⁽²⁾
Courts de padel



250
ETPs



3,75 M
Joueurs / an⁽³⁾

Chiffres clés – juin 23/24 (e)



48 M€
Chiffre d'affaires



c.21,5 M€
EBITDA
(post IFRS 16)



5 M€
Capex

**Une extension de l'offre de loisirs de la CDA
à vocation sportive et urbaine**

Termes de l'opération

- ✓ Exclusivité signée en vue d'acquérir **86,5% du capital**
- ✓ Solde détenu par les managers fondateurs, mécanisme classique de **put & call** à horizon 4 / 5 ans minimum

Valorisation et impact financier

- ✓ Prix d'acquisition : 129,7 M€ pour 86,5% du capital
- ✓ Valeur d'entreprise : 157 M€
- ✓ Impact relatif sur la marge d'EBITDA ainsi que sur le FCF opérationnel
- ✓ Acquisition financée par les lignes de financement disponibles

Calendrier

- ✓ Signature de l'exclusivité : 13/03/2024
- ✓ Signature du SPA attendue : fin avril 24
- ✓ Closing de l'opération attendu d'ici mai 24



1 Un marché en croissance

2 Une position de leader

3 Une équipe de management expérimentée

4 Une offre premium et différenciante

5 Une activité cohérente avec la raison d'être et les métiers de la Compagnie des Alpes

6 Un modèle économique et financier attractif

7 Des perspectives de développement soutenues



QUESTIONS / RÉPONSES



VOTE DES RÉSOLUTIONS

RESOLUTIONS 1 ET 2

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2023
- ✓ 2 – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2023

RESOLUTION 3

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 3 –Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2023
 - ✓ Affecter le bénéfice de l'exercice (59,801 M€) au report à nouveau négatif
 - ✓ Fixer un dividende de 0,91 € par action à prélever sur les postes « Report à nouveau » et « Prime d'émission »

RESOLUTION 4

De la compétence de l'AG ordinaire

- 4 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

RESOLUTIONS 5 et 6

De la compétence de l'AG ordinaire

5 et 6 –Renouvellement du mandat de 2 administrateurs

- ✓ Résolution 5: Paul-François Fournier
- ✓ Résolution 6: Arnaud Taverne

De la compétence de l'AG ordinaire

7 –Nomination d'un nouvel administrateur:

- ✓ Résolution 7: ANAT représentée par Laurent Wauquiez

8 –Nomination d'un nouveau co-Commissaire aux comptes titulaire:

- ✓ Résolution 8: KPMG SA en remplacement de PwC Audit dont le mandat arrive à échéance

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 9 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (1/9)
- ✓ 9 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Dominique Marcel, Président du Conseil d'administration jusqu'au 31 octobre 2022

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 10 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (2/9)
- ✓ 10 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Gisèle Rossat-Mignod, Présidente du Conseil d'administration depuis le 1^{er} novembre 2022

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 11 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (3/9)
- ✓ 11 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Dominique Thillaud, Directeur général

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 12 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (4/9)
- ✓ 12 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Loïc Bonhoure, Directeur général délégué

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 13 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (5/9)
- ✓ 13 - Approbation de la politique de rémunération applicable à la Présidente du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023/2024

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 14 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (6/9)
- ✓ 14 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2023/2024

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 15 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (7/9)
- ✓ 15 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2023/2024

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 16 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (8/9)
- ✓ 16 - Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023/2024

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 17 à 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (9/9)
- ✓ 17 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023

RESOLUTION 18

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 18 – Autorisation conférée au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions
 - ✓ Alimentation du contrat de liquidité
 - ✓ Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du capital social et prix maximum d'achat par action: 40 €
 - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG

RESOLUTION 19

De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 19 – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues
 - ✓ Dans la limite de 10% du capital social
 - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de l'AG

RESOLUTION 20

De la compétence de l'AG extraordinaire

- ✓ 20 – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions
 - ✓ Au bénéfice des salariés de la Société et / ou du Groupe, et de leurs mandataires sociaux
 - ✓ Quantité maximum attribuable: 2% du nombre d'actions du capital social de la CDA
 - ✓ Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG

RESOLUTION 21

De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 21 - Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées
- ✓ Résolution d'usage

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

14 MARS 2024

THEATRE MOGADOR

